

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2022/214

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Albert BEGUE.

Absents excusés : Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Martine LABAT.

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Libaros pour le financement de travaux de réfection de la toiture de la chapelle (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Libaros sollicitant un fonds de concours d'un montant de 3 469 € à la CCPL pour l'opération : travaux de réfection de la toiture de la chapelle,

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de réfection de la toiture de la chapelle	9 392,20 €	Fonds de concours CCPL	3 469,00 €
		Autofinancement commune	5 923,20 €
Total	9 392,20 €	Total	9 392,20 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 3 469 € à la commune de Libaros pour le financement de l'opération de travaux de réfection de la toiture de la chapelle.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le

27 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20221213-2022-214B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2022
Date de réception préfecture : 27/12/2022